



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2024

N° : 2024/2510/02

**OBJET : TARIF PORTAGE DE
REPAS AU 1^{er} NOVEMBRE
2024**

Le vendredi 25 octobre 2024 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Pierre LOPEZ (pouvoir à G. COMTE), Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN) Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20241025-2024251002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024

Secrétaire élue pour la durée de la session : Frédéric ROZIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un service de portage de repas est proposé à la population locale et environnante. Le dernier tarif de ce service avait été fixé par délibération du 19 septembre 2023. Aussi, il convient de fixer le tarif à facturer aux usagers à compter du 1^{er} novembre 2024.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs à facturer aux usagers pour le portage de repas à :
 - Repas complet avec ou sans potage : 13,80 €
 - Plat principal + pain : 11,24 €
 - Entrée : 0,74 €
 - Fromage : 0,74 €
 - Dessert : 0,74 €
 - Potage : 0,74 €
- Dit que ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2024,
- Dit que les recettes correspondantes seront imputées au compte 7066 du budget principal.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Frédéric ROZIER